



Problème de différence de briques sur la construction

Par **ledieu**, le **07/07/2008** à **08:11**

bonjour,

nous avons réceptionné en le 27 juillet 2007 notre projet de construction situé sur la commune d'Hazebrouck.

nous avons constaté et consigné sur le pv de réception la différence d'aspect et de teinte de briques sur nos deux pignons, ceci en présence d'un expert que nous avons mandaté pour la réception.

le constructeur s'était engagé par écrit à réaliser une repigmentation des briques pour fin décembre, cette opération consistait à "gommer" plus ou moins la différence de teinte tout en ne pouvant agir sur la différence d'aspect. en effet les briques se situant sur la partie inférieure du mur présente des aspérités alors que les briques supérieures sont lisses.

hors, depuis mars dernier, malgré nos recommandés de mise en demeure, le constructeur n'a fait aucune réponse.

quels sont nos recours, la société ayant cautionné l'assurance dommage ouvrage doit-elle en être avertie ??

remerciements